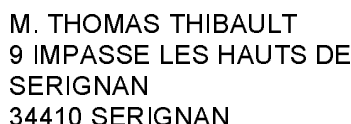


Document édité en mars 2024

34000 MONTPELLIER

N° ORIAS : 07030119



S.A.S. BOTTERO PATRIMOINE
Correspondant AFER
450 AVENUE BADEN POWELL
IMMEUBLE OPTIMUM
34000 MONTPELLIER

Page : 1/22

La désignation des bénéficiaires en cas de décès

La désignation des bénéficiaires en cas de décès constitue une clause essentielle de votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie Afer. Elle permet aux personnes désignées de recevoir le capital décès dans les conditions fiscales avantageuses réservées à l'assurance vie. La notion de représentation ou de renonciation, en cas de prédécès d'un bénéficiaire, doit être indiquée pour s'appliquer.

Une fiche pratique sur la désignation des bénéficiaires est disponible auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur votre Espace Personnel Adhérent : www.afer.fr.

Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller habituel, afin de vous assurer que votre clause de désignation des bénéficiaires est suffisamment complète et actualisée et qu'elle est en tous points conforme à votre volonté et à votre situation familiale et patrimoniale.

Il pourrait ainsi être utile de rédiger à nouveau intégralement votre clause de désignation des bénéficiaires en précisant, le cas échéant, le nom de naissance, le nom d'usage s'il y a lieu, et le(s) prénom(s), l'adresse, la date et le lieu de naissance de vos bénéficiaires ou, s'agissant d'une personne morale, une association notamment, la dénomination sociale, l'adresse, les numéros d'identification et d'immatriculation.

La désignation des bénéficiaires en cas de décès peut être faite par acte sous seing privé ou par acte authentique et peut être établie ultérieurement à l'adhésion par avenant ou par testament.

Informations relatives à la déshérence

Conformément à l'article L.132-27-2 du Code des Assurances, les sommes dues au titre des contrats d'assurance sur la vie, des bons ou contrats de capitalisation et des contrats d'épargne retraite qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de versement des prestations ou du capital seront déposées à la Caisse des dépôts et consignations à l'issue d'un délai de dix ans à compter de la date de prise de connaissance par l'organisme d'assurance du décès de l'assuré ou de l'échéance du contrat. Les sommes ainsi déposées qui n'ont pas été réclamées par le souscripteur ou leurs bénéficiaires seront acquises à l'Etat à l'issue d'un délai de vingt ans à compter de la date de leur dépôt à la Caisse des dépôts et consignations.

Obligations déclaratives internationales (FATCA / CRS)

En application d'engagements internationaux conclus par la France, nous sommes tenus de déclarer à l'administration fiscale les informations relatives à la résidence fiscale de l'ensemble de nos clients titulaires de contrats d'assurance vie ou de contrats ou bons de capitalisation. Ces obligations résultent de la directive européenne n°2011/16/UE du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, des conventions fiscales internationales, de l'accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique du 14 novembre 2013, relatif à l'identification des « Personnes américaines » au sens de la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), et de l'article 1649 AC du Code général des impôts. Il vous appartient en conséquence de nous informer dans les plus brefs délais en cas de changement de résidence fiscale.

RELEVÉ ANNUEL 2023
FONDS GARANTI EN EUROS

Le taux de rendement pour l'année 2023 distribué sur l'ensemble de l'épargne investie (au prorata temporis) sur le Fonds Garanti en euros s'élève à :

TAUX BRUT DU FONDS GARANTI EN EUROS : 2,708 % en 2023

Le taux de rendement brut du Fonds Garanti en euros est obtenu en rapportant le montant des « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » du compte des bénéfices techniques et financiers du Fonds Garanti en euros au montant moyen pondéré de l'épargne sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX NET DU FONDS GARANTI EN EUROS : 2,220 % en 2023

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et avant application des prélèvements sociaux et fiscaux (voir glossaire).

TAUX NET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DU FONDS GARANTI EN EUROS : 1,838 % en 2023

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et après application des prélèvements sociaux et brut de prélèvements fiscaux. Taux applicable aux adhésions soumises aux prélèvements sociaux (voir glossaire) lors de l'inscription en compte des bénéfices.

Les scénarios de performance présents dans le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du Fonds Garanti en euros, disponible sur www.afer.fr, sont des estimations de performances futures, brutes de frais de gestion du contrat. Le taux servi sur ce support présente donc des écarts avec ces scénarios.

TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES ACTIFS DU FONDS CANTONNÉ : 2,221 % en 2023

Taux de rendement obtenu en rapportant le produit net des placements des actifs en représentation des engagements sur le Fonds Garanti en euros au montant moyen des placements.

TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ (voir glossaire) NET DU FONDS GARANTI EN EUROS (net de frais de gestion mais avant prélèvements sociaux et fiscaux) au 31/12/2023

Rendement sur 3 ans	Rendement sur 5 ans	Rendement sur 8 ans
1,98 %	1,90 %	2,10 %

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

ENCOURS GÉRÉS au 31/12/2023 : 42,0 milliards d'euros
TAUX D'INTÉRÊT GARANTI MOYEN ET TAUX SERVI MOYEN DU FONDS GARANTI EN EUROS EN 2023 (pour l'ensemble des contrats AFER, commercialisés ou non au 31/12/2023)

Le Fonds Garanti en euros est le fonds en euros proposé au sein des contrats d'assurance vie et du Plan d'Épargne Retraite Entreprise AFER.

Taux d'intérêt garanti moyen*	Taux servi moyen (PB incluse)* en 2023
0 %	2,22 %

*Taux indiqué net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux éventuels.

Le taux moyen de participation aux bénéfices (PB) est déterminé en déduisant du taux servi moyen le taux d'intérêt garanti moyen.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EN EUROS

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euros.

Au débit	Montants en €	Au crédit	Montants en €
Frais de gestion financière	8 594 568	Revenus bruts du portefeuille	931 484 346
50% de la contribution sociale de solidarité des sociétés	847 743	Intérêts sur avances	14 781 605
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	-	Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	2 464 592
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	-	Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	47 982 386
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif compris réemploi des capitaux décés	1 103 338 078	Revenus bruts de la réserve de capitalisation	6 511 452
Dotation nette à la provision pour participation aux bénéfices ⁽¹⁾	0	Reprise nette de provision pour participation aux bénéfices ⁽¹⁾	107 000 000
Dotation nette à la réserve de capitalisation	-	Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	2 871 061
	-	Avoirs fiscaux	19 867
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	-	Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	273 629
Solde créditeur à reporter en 2024	608 549		
TOTAL DEBIT	1 113 388 938	TOTAL CREDIT	1 113 388 938

(1) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation »

RELEVÉ ANNUEL 2023**FONDS GARANTI EN EUROS (Suite)****EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EUROS**

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 103,34 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2023 : 40 743,65 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2023 est de $1\,103,34 / 40\,743,65 = 0,02708$ soit un taux brut de 2,708 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1 + 2,708\%) * (1 - 0,475\%) = 1,0222$ soit 2,22 %.

RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE POUR 2024

TAUX PLANCHER GARANTI : 0,00 % net en 2024. Taux de rémunération net minimum de l'épargne (après prélèvement des frais de gestion administrative et hors prélèvements sociaux et fiscaux) garanti aux épargnants. Ce taux, fixé conjointement par l'Association Afer et les coassureurs, varie chaque année. Il s'applique en cas de rachat total en cours d'année et sert aussi de rémunération provisoire pour valoriser en cours d'année l'épargne constituée sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX DE REVALORISATION DES CAPITAUX DÉCÈS : 3,00 % net en 2024. La prestation décès due est calculée sur la base des sommes affectées au Fonds Garanti en euros, auxquelles s'ajoutent les sommes éventuellement dues en application de la garantie plancher, bénéficiant d'une potentielle revalorisation jusqu'au règlement des capitaux aux bénéficiaires dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

TAUX 2024 DU COMPTE DES AVANCES : 2,72 %. Il est fixé annuellement selon un taux qui peut être variable en accord entre l'Association Afer et les coassureurs.

ABEILLE ASSURANCES, UN ASSUREUR ET UN INVESTISSEUR RESPONSABLE, ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ

La politique d'investissement d'Ofi Invest Asset Management vise à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de bonne Gouvernance (ESG) dans ses portefeuilles financiers afin de mettre en place une stratégie d'investissement responsable, d'optimiser les impacts positifs de nos actifs financiers sur la société, et de favoriser le financement d'entreprises vertueuses. L'intégration des critères ESG permet également d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises, notamment leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes et ainsi de minimiser les risques financiers de notre portefeuille d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2024, la part des actifs labellisés (ISR, Finansol, GreenFin) présents au sein du Fonds Garanti en euros assuré par Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite est de 8,93 %.

Sources des données : GIE Afer- Abeille Assurances

RELEVÉ ANNUEL 2023
SUPPORT AFER EUROCROISSANCE
PERFORMANCE GLOBALE DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 1,85 % en 2023

Performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance (du 28/12/2022 au 27/12/2023) nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Avant l'échéance de la garantie (entre 10 et 40 ans), les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

La performance annualisée des actifs de Afer Eurocroissance depuis sa création (du 22/07/2015 au 27/12/2023) est de **1,31 %**.

Historique des performances des actifs de Afer Eurocroissance	2022 (du 29/12/2021 au 28/12/2022)	2021 (du 30/12/2020 au 28/12/2021)	2020 (du 25/12/2019 au 30/12/2020)	2019 (du 26/12/2018 au 25/12/2019)	2018 (du 27/12/2017 au 26/12/2018)
	-11,38 %	-0,14 %	2,42 %	13,33 %	-1,66 %

MONTANT GLOBAL DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 129,4 millions d'euros au 27/12/2023.

VALEUR DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION : 192,0082 euros au 27/12/2023 (dernière valorisation de l'exercice).

CALCUL DE L'ÉVOLUTION INDIVIDUELLE POUR CHAQUE ADHÉSION :

L'évolution individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance. En effet, la performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagement choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le calcul de la performance pour chaque investissement sur le support Afer Eurocroissance doit être réalisé en comparant le montant de « Primes investies », figurant sur le relevé de situation de votre adhésion et le « Montant de l'épargne au 27/12/2023 ».

Exemples de performance ⁽¹⁾ individuelle sur le support Afer Eurocroissance

Les versements effectués avant le 01/09/2019 comportaient des frais sur versement : un versement brut de 10 204,08⁽²⁾euros sur le support Afer Eurocroissance correspondait à un investissement de 10 000 euros net de frais sur versements (2% de frais sur versement). Depuis le 01/09/2019, il n'y a plus de frais sur versement sur le support Afer Eurocroissance, un versement brut de 10 000 euros sur le support Afer Eurocroissance correspond à un investissement de 10 000 euros net de frais sur versement (0% de frais sur versement).

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Échéance choisie par l'adhérent	Montant de l'Epargne au 27/12/2023	Performance ⁽¹⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 27/12/2023	Performance ⁽¹⁾ annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 27/12/2023
Adhérent A	29/07/2015	10 ans	11 620,99 €	16,21%	1,80%
Adhérent B	29/07/2015	20 ans	13 100,85 €	31,01%	3,26%
Adhérent C	30/12/2015	10 ans	11 970,56 €	19,71%	2,27%
Adhérent D	30/12/2015	20 ans	14 817,32 €	48,17%	5,04%
Adhérent E	28/12/2016	10 ans	10 684,80 €	6,85%	0,95%
Adhérent F	28/12/2016	20 ans	11 537,35 €	15,37%	2,06%
Adhérent G	27/12/2017	10 ans	10 018,98 €	0,19%	0,03%
Adhérent H	27/12/2017	20 ans	10 502,97 €	5,03%	0,82%
Adhérent I	26/12/2018	10 ans	10 089,17 €	0,89%	0,18%
Adhérent J	26/12/2018	20 ans	10 601,61 €	6,02%	1,18%
Adhérent K	25/12/2019	10 ans	9 002,37 €	-9,98%	-2,59%
Adhérent L	25/12/2019	20 ans	7 741,75 €	-22,58%	-6,20%
Adhérent M	30/12/2020	10 ans	8 760,63 €	-12,39%	-4,31%
Adhérent N	30/12/2020	20 ans	6 762,10 €	-32,38%	-12,23%
Adhérent O	29/12/2021	10 ans	8 599,61 €	-14,00%	-7,27%
Adhérent P	29/12/2021	20 ans	7 234,50 €	-27,66%	-14,94%
Adhérent Q	28/12/2022	10 ans	10 477,44 €	4,77%	4,77%
Adhérent R	28/12/2022	20 ans	10 357,88 €	3,58%	3,58%

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versement et/ou d'arbitrage. Les performances passées ne présument pas des performances futures.

(1) Performance nette de frais de gestion et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Pour la part de l'épargne affectée au support Afer Eurocroissance, le taux d'actualisation retenu pour la valorisation et l'actualisation de la provision mathématique étant susceptible d'évoluer de façon hebdomadaire, la provision mathématique peut donc varier à la hausse comme à la baisse en cas de fluctuation de ce taux d'actualisation. La valeur des parts de provision de diversification, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers.

(2) Avant le 01/09/2019, 10 204,08 euros correspond au montant brut versé. En appliquant les frais sur versements de 2 %, on obtient un montant net investi de 10 000 euros (détail du calcul : $10\,204,08 \times (1-2\%) = 10\,000$)

RELEVÉ ANNUEL 2023**SUPPORT AFER EUROCROISSANCE (Suite)**

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA COMPTABILITE AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers du canton Afer Eurocroissance.

Au débit	Montant en €	Au crédit	Montant en €
Prestations versées	4 038 647	Primes versées et montants transférés vers Afer Eurocroissance	257 701
Frais de gestion et coût de la garantie plancher	1 245 275	Produits nets des placements	1 292 749
		Variation des plus ou moins values latentes	2 447 186
		Retrocessions de commission	
		Variation des provisions mathématiques	6 001 514
		Variation de la provision de diversification	2 675 775
Variation de la provision collective de diversification différée		Variation de la provision collective de diversification différée	2 007 988
Arbitrages sortants	9 441 261	Arbitrages entrants	42 270
Solde débiteur net de déduction de la période précédente	-		
TOTAL DÉBIT	14 725 183	TOTAL CRÉDIT	14 725 183

EXPLICATION DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE :

Le montant de la participation aux résultats au titre de la période provient :

- des résultats obtenus sur les actifs, nets des prélèvements effectués au titre des frais de gestion et du coût de la garantie plancher, nets de la charge de provisions mathématiques résultant seulement de l'évolution des taux d'actualisation et de la durée résiduelle des engagements sur la période, et nets des mouvements de dotation ou reprise à la provision collective de diversification différée.
- de l'attribution de parts de provision de diversification supplémentaires effectuées en 2023 au titre de l'année 2022.

Sources des données : GIE Afer- Abeille Assurances

RELEVÉ ANNUEL 2023

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Informations sur les supports

Le profil de risque, de rendement et les informations spécifiques à chaque support éligible figurent dans les Documents d'Informations Spécifiques (DIS) ou le document présentant les principales caractéristiques (pour Afer Immo 2, Afer Experimmo ISR et Afer Pierre). Ces documents sont disponibles, sur demande écrite auprès du GIE Afer, de votre conseiller (intermédiaire d'assurance), sur www.afer.fr et, également, pour les supports OPCVM sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Principales modifications intervenues en 2023 :

- After Immo : modification statutaire pour permettre au gérant, s'il le souhaite, d'actualiser la valeur des immeubles plus fréquemment que de manière trimestrielle.
- After Immo 2 : modification statutaire pour permettre au gérant, s'il le souhaite, d'actualiser la valeur des immeubles plus fréquemment que de manière trimestrielle.
- After Climat : Changement de dénomination sociale de la société de gestion le 01/01/2023, Ofi Lux devient Ofi Invest Lux.
- After Actions Amérique : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 ; changement de l'heure de centralisation des ordres de souscription et de rachat ; mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Actions Euros ISR : Ajout de la possibilité pour le Fonds de recourir à des droits et warrants au sein de la liste des instruments autorisés ; modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Actions Monde : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Diversifié Durable ISR : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Inflation Monde : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Marchés Emergents : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Multi Foncier : Ajout de la possibilité pour le Fonds de recourir à des droits et warrants au sein de la liste des instruments autorisés ; modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Oblig Monde Entreprises : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Patrimoine : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Avenir Senior : Mise à jour des statuts de la SICAV le 03/03/23 ; modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After-Sfer : Mise à jour des statuts de la SICAV le 03/03/23 ; modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Objectif 2026 : Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative à partir du 01/09/23 et mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After High Yield 2027 : Création de la part le 12/06/23 ; mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") le 08/11/23.
- After Rendement Février 2023 : Création d'un nouveau support dit "structuré" le 10/01/23, géré par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd - Période d'investissement limitée, actuellement fermé à la commercialisation.
- After Rendement Juin 2023 : Création d'un nouveau support dit "structuré" le 16/05/23, géré par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd - Période d'investissement limitée, actuellement fermé à la commercialisation.
- After Rendement Décembre 2023 : Création d'un nouveau support dit "structuré" le 15/12/23, géré par Crédit Agricole CIB - Période d'investissement limitée, actuellement fermé à la commercialisation.
- After Actions PME : changement de benchmark le 1er août 2023, 50% MSCI Europe Small Cap (NR) + 50% MSCI EMU Small cap (NR), mise en place des mécanismes de gestion de liquidité : mécanisme de valeur liquidative ajustée et mise en place de mécanisme de plafonnement des rachats.
- After Actions Entreprises : mise en place des mécanismes de gestion de liquidité : mécanisme de valeur liquidative ajustée et mise en place de mécanisme de plafonnement des rachats.
- After Crescendo : mise en place des mécanismes de gestion de liquidité : mécanisme de valeur liquidative ajustée et mise en place de mécanisme de plafonnement des rachats.
- After Convertibles : Le 31 mars 2023, Pénélope DUGAS est devenue gérante - analyste convertibles et Cyril BATKIN gérant - trader convertibles, sous la responsabilité de Sébastien CARON et Nicolas SCHRAMECK. Le fonds est désormais géré par une équipe de 4 gérants.

RELEVÉ ANNUEL 2023

Supports financiers ouverts à la commercialisation en Gestion Libre									
Supports en unités de compte ⁽²⁾	Profil de risque (SRI) ⁽³⁾	Valeur liquidative 2023 (en euros)	Actifs gérés au 29/12/2023 (en millions d'euros)	Performances cumulées			Performances annualisées ⁽¹⁾		
				Sur 1 an depuis le 30/12/2022	Sur 3 ans depuis le 31/12/2020	Sur 5 ans depuis le 31/12/2018	Sur 8 ans depuis le 31/12/2015	Indicateur de référence ⁽³⁾ (DR = dividendes réinvestis) (CR = coupons réinvestis)	Sur 1 an depuis le 30/12/2022
Supports Actions									
Afer Actions Monde créé le 07/07/2004	4	1 423,72	1 365,95	16,12%	7,89%	11,03%	7,89%	MSCI All Country World Index (calculé en euros, DR)	18,07%
Afer Actions Euro ISR créé le 31/07/1998	4	185,24	2 193,16	20,06%	9,29%	9,06%	5,15%	EURO STOXX®(DR)	18,55%
Afer Actions Amérique créé le 28/02/2013 ⁽⁴⁾	4	239,97	762,28	20,35%	4,33%	10,75%	8,41%	S&P 500 EUR Hedged (DR)	22,19%
Afer Actions PME créé le 23/09/2014	4	178,62	269,75	5,13%	0,32%	4,39%	3,87%	50 % MSCI Europe Small Caps (RI) + 50 % MSCI EMU SMALL CA (NR)	14,00%
Afer Avenir Senior créé le 08/09/2017	4	111,47	91,23	13,99%	3,26%	4,42%	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Actions Entreprises créé le 28/10/2019	4	90,37	15,62	2,94%	-2,86%	-	-	50% CAC Mid 60 NR (CR) + 50% MSCI Europe MID Cap NR (DR)	9,46%
Afer Climat créé le 15/09/2020	4	128,15	241,94	9,97%	3,76%	-	-	MSCI Europe (Net TR)	15,83%
Afer Index CAC 40 créé le 15/09/2020	4	15,83	50,06	19,58%	13,46%	-	-	CAC 40 Total Return Index (CR)	20,14%
Afer Actions Emploi créé le 19/07/2022	4	96,75	14,81	2,21%	-	-	-	45% CAC Mid & Small NR + 45% - MSCI EMU Small Cap NR + 10% €STR capitalisé	8,20%
Afer Actions Environnement créé le 25/08/2022	4	97,31	17,28	6,58%	-	-	-	MSCI ACWI Net Total Return EUR Index	18,06%
Supports Obligations									
Afer Oblig Monde Entreprises créé le 30/04/2014	2	97,76	357,34	6,38%	-4,33%	-0,53%	-0,35%	Bloomberg Barclays Capital Global Corp Index EUR Hedged (CR)	6,51%
Afer Inflation Monde créé le 20/05/2020	2	108,48	575,07	2,80%	1,83%	-	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Index Obligations Souveraines créé le 22/09/2020	3	8,28	61,71	3,60%	-5,54%	-	-	FTSE G7 and EMU Government Bond Index – Developed Markets (CFII7EEC)	3,99%
Supports Mixtes									
Afer Patrimoine créé le 07/07/2004	2	554,93	300,00	3,34%	-0,85%	-0,49%	-1,54%	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Crescendo créé le 01/10/2020	2	97,48	93,24	2,45%	-1,92%	-	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Diversifié Durable ISR créé le 08/01/2010	3	808,01	606,46	10,42%	0,96%	2,90%	1,75%	60 % Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7ans (CR) + 40 % EURO STOXX®(DR)	12,17%
Afer Convertibles créé le 19/01/2015	3	89,9	11,22	4,90%	-4,94%	-2,24%	-1,60%	Refinitiv Europe Focus Hedged Convertible Bond Index EUR	5,37%
Afer Multi Foncier créé le 04/04/2018 ⁽⁵⁾	3	860,21	59,75	5,66%	-4,64%	-2,49%	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Premium créé le 21/12/2018	3	115,84	271,17	6,16%	0,72%	2,98%	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer-Sfer créé le 15/02/1995	4	76,20	5 064,02	11,88%	5,45%	6,29%	4,23%	65 % CAC40 (DR) + 35 % JPM EMU (CR)	15,02%
Afer Marchés Emergents créé le 28/02/2013	4	137,61	143,51	5,98%	-0,14%	4,00%	2,99%	33 % MSCI Emerging Markets (euros, DR) + 33 % JPM Emerging Market Bond Index (euros, CR) + 34 % STOXX® Europe 600 (DR)	9,71%

RELEVÉ ANNUEL 2023

Performances cumulées															Performances annualisées ⁽¹⁾					Indicateur de référence ⁽⁵⁾ (DR = dividendes réinvestis) (CR = coupons réinvestis)	Sur 1 an depuis le 30/12/2022
Supports en unités de compte ⁽²⁾	Profil de risque (SRI) ⁽³⁾	Valeur liquidative 2023 (en euros)	Actifs gérés au 29/12/2023 (en millions d'euros)	Performances cumulées				Performances annualisées ⁽¹⁾													
				Sur 1 an depuis le 30/12/2022	Sur 3 ans depuis le 31/12/2020	Sur 5 ans depuis le 31/12/2018	Sur 8 ans depuis le 31/12/2015														
Supports Immobiliers																					
Afer Immo créé le 19/12/2011 ⁽⁶⁾	3	24,14	1 431,19	-15,56%	-4,79%	-1,37%	0,28%	Pas d'indicateur de référence				-									
Afer Immo 2 créé le 13/06/2016 ⁽⁶⁾	3	20,66	1 004,29	-12,01%	-2,44%	-0,74%	-	Pas d'indicateur de référence				-									
Afer Pierre créé le 16/06/2021 ⁽⁶⁾	3	88,51	297,60	-14,20%	-	-	-	Pas d'indicateur de référence				-									
Afer Experimmo ISR créé le 30/04/2020 ⁽⁶⁾	4	97,22	191,56	-6,54%	-0,48%	-	-	Pas d'indicateur de référence				-									

Supports spécifiques à la Gestion Sous Mandat

La GSM est accessible uniquement pour les adhésions au contrat collectif multisupport Afer hors : adhésions avec option DSK et adhésions ouvertes par l'employeur ainsi qu'aux adhésions dont une partie de l'épargne est investie sur les supports Afer Premium et Afer Eurocroissance. Les supports disponibles dans la GSM comprennent ceux intégrés à la gestion libre, à l'exception d'Afer Premium et Afer Eurocroissance. Le tableau ci-dessous présente des supports additionnels spécifiques à la GSM, complétant ainsi la gamme. Pour consulter les performances des autres supports, veuillez vous référer au tableau des performances des supports disponibles en gestion libre ci-dessus.

Supports en unités de compte ⁽²⁾	Performances cumulées				Performances annualisées ⁽¹⁾				Indicateur de référence ⁽³⁾ (DR = dividendes réinvestis) (CR = coupons réinvestis)	Sur 1 an depuis le 30/12/2022
	Profil de risque (SRI) ⁽³⁾	Valeur liquidative 2023 (en euros)	Actifs gérés au 29/12/2023 (en millions d'euros)	Sur 1 an depuis le 30/12/2022	Sur 3 ans depuis le 31/12/2020	Sur 5 ans depuis le 31/12/2018	Sur 8 ans depuis le 31/12/2015			
Support Monétaire										
Ofi Invest ESG Liquidités Part A créé le 10/12/2023	1	100,21	3 560,41	-	-	-	-	€ster capitalisé + 5 bp		-
Support Obligations										
Ofi Invest ESG Euro High Yield R créé le 29/08/2017	3	110,55	178,93	12,43%	0,92%	2,39%	-	Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index EUR		12,08%

RELEVÉ ANNUEL 2023

Supports financiers fermés à la commercialisation								
Supports en unités de compte ⁽²⁾	Profil de risque (SRI) ⁽³⁾	Valeur liquidative 2023 (en euros)	Actifs gérés au 29/12/2023 (en millions d'euros)	Performances cumulées			Performances annualisées ⁽¹⁾	
				Sur 1 an depuis le 30/12/2022	Sur 3 ans depuis le 31/12/2020	Sur 5 ans depuis le 31/12/2018	Sur 8 ans depuis le 31/12/2015	Indicateur de référence ⁽³⁾ (DR = dividendes réinvestis) (CR = coupons réinvestis)
Afer Rendement Octobre 2022 créé le 14/09/2022	2	100,14	131,80	0,14%	-4,79%	-	S&P Transatlantic 80 Low Carbon & Water Intensity ESG Select EqualWeight 5 % Decrement EUR NTR	10,36%
Afer Objectif 2026 créé le 20/05/2020	3	106,54	26,93	11,34%	-2,44%	-	Pas d'indicateur de référence	-
Afer Rendement Octobre 2021 créé le 13/10/2021	4	92,12	130,00	12,25%	-	-	Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EWDecrement 5%	12,40%
Afer Rendement Décembre 2021 créé le 06/12/2021	4	98,62	64,00	19,61%*	-0,48%	-	Euronext® Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%	16,70%
Afer Rendement Avril 2022 créé le 11/04/2022	4	101,81	109,67	8,69%	-	-	S&P Transatlantic 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement	18,94%

* la performance intègre les deux coupons versés sur 2023

Sources : GIE Afer à partir de données : Offi Invest Asset Management - Offi Invest Lux pour Afer Climat - Offi Invest Real Estate pour Afer Experimmo ISR, Afer Immo et Afer Immo 2 - BNP Paribas Asset Management pour Afer Actions PME, Afer Actions Entreprises et Afer Crescendo - Rothschild & Co Asset Management Europe pour Afer Premium - Amundi Asset Management pour Afer Index Obligations Souveraines et Afer Index CAC 40 - Ellipsis Asset Management pour Afer Convertibles - BNP Paribas Issuance B.V. pour Afer Rendement Décembre 2021 - Goldman Sachs Finance Corp International Ltd pour Afer Rendement Octobre 2021, Afer Rendement Avril 2022 - Morgan Stanley Finance LLC pour Afer Rendement Octobre 2022 - Mirova pour Afer Actions Emploi - Mandarinne Gestion pour Afer Actions Environnement - BNP Paribas REIM France pour Afer Pierre

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. L'appréciation et le choix d'un support en unités de compte ne doivent pas être basés uniquement sur la performance de celui-ci. Les risques inhérents à la gestion doivent également être pris en compte. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller habituel, intermédiaire d'assurance, qui saura vous guider dans vos choix d'investissement au vu de votre situation patrimoniale et de vos objectifs.

Conformément à la réglementation, les performances des supports en unités de compte ayant moins d'un an d'existence, Afer Rendement Février 2023, Afer Rendement Juin 2023, Afer Rendement Décembre 2023, Afer High Yield 2027 et Offi Invest ESG Liquidités Part A ne sont pas présentées.

- (1) Une performance annualisée résulte de la conversion de la performance observée sur une période en son équivalent annuel sur cette même période. Ainsi, un OPC ayant réalisé une performance de 7% en 2021, 2% en 2022 et 5% en 2023 a enregistré une performance annualisée de : $(1+0,07)(1+0,02)(1+0,05)-1$ soit 4,69% sur 3 ans.
- (2) Performances nettes de frais de gestion financière, hors dividendes (affectés au paiement des frais de gestion et du coût de la garantie plancher du contrat Afer), brutes de prélèvements sociaux et fiscaux. Les supports en unités de compte sont notamment soumis au risque de gestion discrétionnaire, et, selon leur stratégie d'investissement, au risque d'actions, au risque de taux, ainsi qu'au risque de change. Les supports en unités de compte ne bénéficient d'aucune garantie ou protection. L'indicateur de référence auquel l'adhérent peut comparer la performance des supports susmentionnés et les risques sont plus précisément décrits dans leurs DIC et prospectus disponibles sur www.afer.fr, auprès de votre conseiller habituel, sur demande écrite auprès du GIE AFER et, pour les OPC, sur le site Internet de l'AMIF.
- (3) Le profil de risque et l'indicateur de référence auquel l'adhérent peut comparer a posteriori la performance des supports susmentionnés sont plus précisément décrits dans leurs DIC, prospectus et caractéristiques détaillées (pour Afer Immo, Afer Immo 2 et Afer Pierre) disponibles auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur www.afer.fr et, pour les OPC, sur le site Internet de l'AMF.
- (4) Les actifs du support Afer Actions Amérique sont partiellement couverts contre le risque de change, la performance est donc à comparer avec celle de son indicateur exprimé en USD.
- (5) Performances nettes de frais de gestion financière, hors dividendes (affectés au paiement des frais de gestion et du coût de la garantie plancher du contrat Afer), brutes de prélèvements sociaux, arrêtees au 30 novembre de chaque année. Les performances annuelles sont présentées du 30/11/N-1 au 30/11/N. Les investissements réalisés par les sociétés Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Experimmo ISR et Afer Pierre, sont notamment soumis aux risques inhérents à la détention directe et indirecte et à la gestion d'actifs immobiliers. La documentation juridique et commerciale, ainsi que le dernier reporting, sont disponibles sur www.afer.fr.

Vous retrouverez les performances annuelles ⁽¹⁾ des huit dernières années des supports en unités de compte du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer depuis la création sur : www.afer.fr

RELEVÉ ANNUEL 2023

Informations complémentaires sur les performances des support en unités de compte du contrat d'assurance vie multisupport Afer

Code ISIN	Support en unités de compte	Société de gestion	Performance brute de l'actif (A) ⁽¹⁾	Frais de gestion de l'actif au titre des frais courants (B) ⁽²⁾	Performance nette de l'UC 2023 dividendes (C) ⁽³⁾	Frais de gestion de l'adhésion (D) ⁽⁴⁾	Performance finale 2023 nette de frais et hors dividendes (E) ⁽⁵⁾	Frais Totaux	Taux de rétrocessions de commissions (Brut) ⁽⁶⁾
Supports Actions									
FR0010094839	Afer Actions Monde créé le 07/07/2004	Ofi Invest Asset Management	17,53%	0,84%	16,69%	0,475%	16,12%	1,315%	0,58%
FR0007024393	Afer Actions Euro ISR créé le 31/07/1998	Ofi Invest Asset Management	21,60%	0,94%	20,66%	0,475%	20,06%	1,415%	0,79%
FR0011399658	Afer Actions Amérique créé le 28/02/2013	Ofi Invest Asset Management	21,89%	0,95%	20,94%	0,475%	20,35%	1,425%	0,74%
FR0012033371	Afer Actions PME créé le 23/09/2014	BNP Paribas Asset Management	7,24%	1,54%	5,70%	0,475%	5,20%	2,015%	0,86%
FR0013203841	Afer Avenir Senior créé le 08/09/2017	Ofi Invest Asset Management	15,72%	1,13%	14,59%	0,475%	13,99%	1,605%	0,74%
FR0013444767	Afer Actions Entreprises créé le 28/10/2019	BNP Paribas Asset Management	4,82%	1,50%	3,50%	0,475%	3,01%	1,975%	0,80%
LU2216001268	Afer Climat créé le 15/09/2020	Ofi Invest Lux	12,51%	1,27%	11,24%	0,475%	9,97%	1,745%	0,75%
FR0013528696	Afer Index CAC 40 créé le 15/09/2020	Amundi Asset Management	20,14%	0,56%	19,58%	0,475%	19,29%	1,035%	0,45%
FR001400A027	Afer Actions Emploi créé le 19/07/2022	Mirova	2,73%	0,52%	2,21%	0,475%	2,21%	0,995%	0,85%
FR001400A0C9	Afer Actions Environnement créé le 25/08/2022	Mandarine Gestion	7,83%	1,25%	6,58%	0,475%	6,58%	1,725%	0,85%
Supports Obligations									
FR0011731710	Afer Oblig Monde Entreprises créé le 30/04/2014	Ofi Invest Asset Management	8,12%	1,28%	6,84%	0,475%	6,38%	1,755%	0,72%
FR0013498532	Afer Inflation Monde créé le 20/05/2020	Ofi Invest Asset Management	4,26%	0,94%	3,32%	0,475%	2,80%	1,415%	0,72%
FR0013499886	Afer Objectif 2026 créé le 20/05/2020	Ofi Invest Asset Management	12,50%	1,16%	11,34%	0,475%	11,34%	1,635%	0,93%
FR0013526688	Afer Index Obligations Souveraines créé le 22/09/2020	Amundi Asset Management	3,99%	0,50%	3,60%	0,475%	3,11%	0,975%	0,45%
FR001400IEG1	Afer High Yield 2027* créé le 15/06/2023	Ofi Invest Asset Management	n/a	0,72%	n/a	0,475%	n/a	1,195%	0,40%
Supports Mixtes									
FR0010094789	Afer Patrimoine créé le 07/07/2004	Ofi Invest Asset Management	5,51%	1,25%	4,26%	0,475%	3,34%	1,725%	0,75%
FR0013513942	Afer Crescendo créé le 01/10/2020	BNP Paribas Asset Management	4,31%	1,39%	2,92%	0,475%	2,43%	1,865%	0,85%
FR0010821470	Afer Diversifié Durable ISR créé le 08/01/2010	Ofi Invest Asset Management	11,91%	0,91%	11,00%	0,475%	10,42%	1,385%	0,71%
FR0012264653	Afer Convertibles créé le 19/01/2015	Ellipsis Asset Management	6,69%	1,23%	5,46%	0,475%	4,34%	1,705%	0,75%
FR0013246253	Afer Multi Foncier créé le 04/04/2018 ^(a)	Ofi Invest Asset Management	7,50%	1,25%	6,25%	0,475%	5,66%	1,725%	0,75%
FR0013353389	Afer Premium** créé le 21/12/2018	Rothschild & Co Asset Management	8,56%	1,84%	6,72%	0,475%	6,16%	2,315%	1,03%
FR0000299364	Afer-Sfer créé le 15/02/1995	Ofi Invest Asset Management	13,33%	0,89%	12,44%	0,475%	11,88%	1,365%	0,76%
FR0011399682	Afer Marchés Emergents créé le 28/02/2013	Ofi Invest Asset Management	7,84%	1,31%	6,53%	0,475%	5,98%	1,785%	0,71%

RELEVÉ ANNUEL 2023

Informations complémentaires sur les performances des supports en unités de compte du contrat d'assurance vie multisupport Afer

Code ISIN	Support en unités de compte	Société de gestion	Performance brute de l'actif (A) ⁽¹⁾	Frais de gestion de l'actif au titre des frais courants (B) ⁽²⁾	Performance nette de l'UC 2023 dividendes réinvestis (C) ⁽³⁾	Frais de gestion de l'adhésion (D) ⁽⁴⁾	Performance finale 2023 nette de frais et hors dividendes ⁽⁵⁾	Frais Totaux	Taux de rétrocessions de commissions (Brut) ⁽⁶⁾
Supports Immobiliers									
-	Afer Immo créé le 19/12/2011	Ofi Invest Asset Management	-13,71%	1,54%	-15,25%	0,475%	-15,56%	2,015%	0,90%
-	Afer Immo 2 créé le 13/06/2016	Ofi Invest Asset Management	-10,04%	1,56%	-11,60%	0,475%	-12,01%	2,035%	0,90%
FR0014003PJ7	Afer Pierre créé le 16/06/2021	BNP Paribas REIM France	-13,05%	1,15%	-14,20%	0,475%	-14,20%	1,625%	1,00%
FR0013505021	Afer Experimmo ISR*** créé le 30/04/2020	Ofi Invest Asset Management	-4,99%	1,55%	-6,54%	0,475%	-6,54%	2,025%	1,23%

Sources : GIE Afer à partir de données : Ofi Invest Asset Management - Ofi Invest Lux pour Afer Climat - Ofi Invest Real Estate pour Afer Experimmo ISR, Afer Immo et Afer Immo 2 - BNP Paribas Asset Management pour Afer Actions PME, Afer Actions Entreprises et Afer Crescendo - Rothschild & Co Asset Management Europe pour Afer Premium - Amundi Asset Management pour Afer Index Obligations Souveraines et Afer Index CAC 40 - Ellipsis Asset Management pour Afer Convertibles - BNP Paribas Issuance B.V pour Afer Rendement Décembre 2021- Goldman Sachs Finance Corp International Ltd pour Afer Rendement Octobre 2021 et Afer Rendement Avril 2022 - Morgan Stanley Finance LLC pour Afer Rendement Octobre 2022 - Mirova pour Afer Actions Emploi - Mandarinne Gestion pour Afer Actions Environnement - BNP Paribas REIM France pour Afer Pierre .

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

* Conformément à la réglementation, les performances des supports en unités de compte ayant moins d'un an d'existence, ne sont pas présentées. Les frais de gestion de l'actif et le taux de rétrocessions de commissions indiqués correspondent à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2023.

**L'investissement sur le support Afer Premium est limité à 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion.

*** L'investissement sur le support Afer Experimmo supporte des frais d'entrée de 2,95% du montant investi.

Les souscriptions aux supports en unités de compte Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Experimmo ISR et Afer Pierre font l'objet de limitations annuelles. Les investissements sur ces supports peuvent être suspendus à tout moment en fonction des conditions du marché. Les versements et les arbitrages sur ces supports peuvent être réalisés depuis votre Espace Sécurisé Adhèrent accessible sur www.afer.fr ou auprès votre conseiller habituel durant les périodes de souscription. Renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel ou sur www.afer.fr avant d'effectuer un versement sur ces supports.

- (1) La performance brute de l'actif sous-jacent au support en unités de compte est une estimation de la performance qu'aurait réalisée le support d'investissement en l'absence des frais de gestion courants du dernier exercice clôt de l'actif sous-jacent, $A = B + C$
- (2) Il s'agit des frais de gestion prélevés sur l'actif sous-jacent au support en unités de compte au titre des frais courants de l'actif sous-jacent. Les frais courants ne comprennent ni frais de transaction du portefeuille, ni frais d'entrée ou de sortie, ni d'éventuelles commissions de surperformance.
- (3) Ces performances sont calculées dividendes réinvestis. Sources : SIX Financial Information France ou, si non disponible, la société de gestion ou le gestionnaire du plan.
- (4) Cette colonne indique le taux annuel de frais prélevés sur les supports en unités de compte au titre des frais de gestion du contrat (0,475 % des encours) hors coût de la garantie plancher (0,055 % des montants investis)
- (5) La performance finale pour le titulaire du contrat correspond à la performance nette des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat ($E = C - D$) et nette du coût de la garantie plancher.
- (6) Une part des frais prélevés sur l'actif sous-jacent au support en unités de compte est rétrocédée aux coassureurs. Cette colonne vous informe sur le taux de rétrocession versé par la société de gestion de l'actif sous-jacent au support en unités de compte. Taux en vigueur en 1^{er} septembre 2019.

RELEVÉ ANNUEL 2023

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE RELEVÉ ANNUEL, CE GLOSSAIRE PRÉSENTE LES PRINCIPALES DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Nous vous précisons ci-dessous la signification des différentes informations pouvant figurer dans votre relevé annuel, conformément à l'article L132-22 du Code des assurances. L'ensemble des informations concernant votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer sont indiquées dans la dernière version de la notice, disponible sur demande auprès du GIE Afer, de votre conseiller habituel ou sur votre Espace Personnel Adhérent - <https://adherent.gie-afer.fr/espaceadherent/MonCompte/Connexion> dans le menu Information/Documents téléchargeables.

ARBITRAGE : changement volontaire d'affectation de l'épargne d'un support à un ou plusieurs autres ou d'un mode de gestion à un autre sur les adhésions multisupport.

AVANCE : opération qui répond à un besoin financier temporaire, elle est accordée discrétionnairement par le GIE Afer au titre de l'épargne constituée, enregistrée dans l'année écoulée au sein d'un compte des avances consultable sur votre espace en ligne et a vocation à être remboursée dans les 3 ans. Les avances comptabilisées dans le compte des avances sont consenties moyennant un taux d'intérêt correspondant au taux brut définitif de rémunération du Fonds Garanti en euros de l'année précédente, majoré d'une marge de sécurité d'un maximum d'un demi-point.

CAPITAL GARANTI AU TERME au titre du support Afer Eurocroissance : la garantie au terme choisi lors de la souscription est égale à 100 % des sommes versées, brutes des frais de versement ou d'arbitrage, encore investies sur le support Afer Eurocroissance à l'échéance.

COMPTE DES AVANCES : ce compte représente le montant des sommes dues au 29/12/2023 (dernier jour de valorisation de l'année précédente) au titre des avances en cours. Il reprend l'ensemble des opérations enregistrées en 2023 sur le compte des avances. Le montant des sommes dues au 29/12/2023 est obtenu après minoration des éventuels remboursements d'avance et ajout des intérêts dus calculés quotidiennement suivant la méthode des intérêts composés, au taux de 2,66 % pour 2023. Son solde est soustrait de la valeur de rachat de l'adhésion afin de déterminer le montant de l'épargne disponible.

COÛT DE LA GARANTIE PLANCHER : le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055 % de l'épargne investie dans les supports en unités de compte (déduit des dividendes distribués) et dans le support Afer Eurocroissance (déduit de la valeur liquidative de la provision de diversification).

DATE DE RÉFÉRENCE : dans le cadre de l'option de Sécurisation des Performances, date prise pour référence pour le calcul de la performance moyenne pour un support en unités de compte en date de constatation.

DATE DE TERME : la date de terme des engagements sur le support Afer Eurocroissance est déterminée en ajoutant la durée des engagements choisie par l'adhérent à la date de valeur du premier investissement sur ce support.

DATE DE VALEUR : date de référence prise en considération pour valoriser une opération et l'épargne d'une adhésion, une fois l'ensemble des éléments requis reçus disponibles. La date de valeur retenue diffère selon les supports (selon que le support bénéficie ou non d'une valorisation quotidienne).

DÉSINVESTISSEMENT SUR UN SUPPORT : opération, sans frais, qui consiste à retirer d'un support tout ou partie de l'épargne y figurant afin de créditer un autre support.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS : les Documents d'Informations Clés ou les documents présentant les caractéristiques principales de l'ensemble des supports en unités de compte éligibles au contrat peuvent vous être transmis par votre conseiller habituel, vous être envoyés sur simple demande à l'adresse du siège du GIE Afer ou être consultés sur le site internet de l'Afer, www.afer.fr ou pour les OPC français, consultés sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org. Les informations contenues dans le Document d'Informations Clés vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

DYNAMISATION DES INTÉRÊTS : arbitrage automatique d'une partie de l'épargne du Fonds Garanti en euros vers les supports en unités de compte éligibles à l'option en gestion libre et choisis par l'adhérent. L'arbitrage porte sur un montant équivalent aux intérêts annuels inscrits sur le Fonds Garanti en euros, selon la quote-part de montant disponible qu'il a déterminée (50 % ou 100 %).

EFFET DE CLIQUET : au 31 décembre de chaque année, la rémunération de l'année écoulée s'ajoute définitivement à l'épargne constituée sur le Fonds Garanti en euros, augmentant ainsi sa valeur.

RELEVÉ ANNUEL 2023

ÉPARGNE DANS LE FONDS GARANTI EN EUROS : montant en euros investi dans le Fonds Garanti en euros. L'épargne au 29/12/2023 (dernière date de valorisation pour 2023) est égale à l'épargne constituée au mercredi 28/12/2022 augmentée des éventuelles primes versées, nettes de frais sur versement, et des arbitrages entrants et diminuée des éventuels rachats effectués et avances consenties et arbitrages sortants ; à laquelle sont ajoutés les intérêts distribués après déduction des frais de gestion et des prélèvements sociaux.

ÉPARGNE DANS LE SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : montant exprimé en euros investi dans le support Afer Eurocroissance et calculé selon la valorisation de la provision mathématique et la valeur de la part de la provision de diversification au mercredi 27/12/2023 (dernière date de valorisation pour 2023).

ÉPARGNE DANS LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE : montant exprimé en euros investi dans le(s) support(s) correspondant(s) et calculé selon la valeur de la part au 29/12/2023 (dernière date de valorisation pour 2023), excepté pour Afer Premium et Afer Eurocroissance dont la dernière date de valorisation est au mercredi 27/12/2023.

ÉPARGNE DISPONIBLE : valeur de rachat au 29/12/2023 diminuée du montant du compte des avances au 29/12/2023.

FRAIS DE GESTION : pour le Fonds Garanti en euros, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % pour une année complète et sont prélevés sur l'épargne constituée après affectation de la participation aux bénéfices. Pour les supports en unités de compte, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % pour une année complète et sont prélevés par diminution des dividendes distribués par les supports. Pour les primes investies en Gestion Sous Mandat, aucuns frais de mandat sur les supports en unités de compte ne seront prélevés pour la période allant de la date de mise en place de la Gestion Sous Mandat au 31 décembre 2023. A partir du 1er janvier 2024, des frais additionnels de 0,25 % sur les primes investies en Gestion Sous Mandat seront calculés et prélevés quotidiennement par diminution du nombre de parts inscrites à l'adhésion. Pour le support Afer Eurocroissance, les frais de gestion administrative sont de 0,89 % de l'épargne constituée sur ce support, prélevés sur la valeur des actifs de la comptabilité auxiliaire d'affectation.

FRAIS SUR VERSEMENTS DE 2023 (TOTAL) : somme prélevée sur chaque versement effectué dans l'année. Les frais sur versements sont prélevés sur l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros quel que soit le support d'investissement choisi par l'adhérent. Les frais sont de 0,5 % pour les sommes versées sur le Fonds Garanti en Euros, aucuns frais sur versement ne s'appliquent pour les supports en unités de compte quel que soit le mode de gestion choisi (gestion libre et/ou gestion sous mandat) ; toutefois, certains supports en unités de compte peuvent prévoir des frais d'entrée spécifiques.

GESTION LIBRE : la gestion autonome et libre de l'épargne est faite par l'adhérent entre les différents supports d'investissement présents au sein de l'adhésion : le Fonds Garanti en euros et les supports en unités de comptes.

GESTION SOUS MANDAT : la gestion de l'épargne de l'adhésion est confiée aux co-assureurs qui prennent conseil auprès de la société de gestion Ofi Invest Asset Management pour réaliser des arbitrages sur chaque orientation de gestion en fonction de l'évolution des marchés. Ce mode de gestion n'est pas éligible aux adhésions dont l'épargne est investie sur les supports Afer Eurocroissance et Afer Premium.

INFORMATION GENERALE SUR LES FRAIS : l'information sur les niveaux de frais liés au contrat se trouve dans la Fiche de transparence des frais du contrat disponible à l'adresse suivante : <https://www.afer.fr/e-contrat-collectif-dassurance-vie-afer/>. Le tableau des frais qui y figure montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement et tient compte, à la fois, des frais du contrat et des frais liés aux supports d'investissement et au mode de gestion.

S'agissant en particulier des coûts liés à la distribution, ces coûts sont inclus dans les frais de gestion administrative (hors éventuels autres coûts non liés au contrat et frais de distribution, notamment honoraires, appliqués par l'intermédiaire d'assurance).

INVESTISSEMENT SUR LES SUPPORTS : affectation à partir du Fonds Garanti en euros de tout ou partie d'un versement sur un ou plusieurs supports en unités de compte et/ou sur le support Afer Eurocroissance.

NOMBRE DE PARTS : nombre de parts d'unités de compte ou de provision de diversification (support Afer Eurocroissance) détenues au 29/12/2023. Ce nombre ne varie qu'à la suite d'opérations demandées par l'adhérent. Pour le support Afer Eurocroissance, ce nombre peut également varier du fait de l'éventuelle attribution des résultats techniques et financiers de la comptabilité auxiliaire d'affectation afférente au support. Pour les supports en unités de compte, ce nombre peut également varier du fait de l'éventuelle attribution de parts supplémentaires suite à versement de dividendes sur le support.

NUMÉRO D'ADHÉSION : numéro de référence de votre adhésion, à reporter sur toutes vos communications.

OPÉRATIONS SUR LE COMPTE DES AVANCES :

Remboursement d'avance : opération de remboursement partiel ou total du compte des avances, enregistrée dans l'année écoulée, par rachat ou versement. Tout nouveau versement effectué sur l'adhésion est affecté au remboursement de l'avance.

Intérêts des avances : montant des intérêts appliqués aux avances consenties, calculés et comptabilisés quotidiennement, suivant la méthode des intérêts composés, sur la base du taux 2023 dans le compte des avances.

RELEVÉ ANNUEL 2023

PEP : mention qui signale que l'adhésion a été ouverte dans le cadre du Plan d'Épargne Populaire qui permet d'affecter les versements (limités à 92 000 euros nets investis par plan et par personne) à un contrat d'assurance vie dans un cadre fiscal spécifique (rente viagère défiscalisée au terme et exonération de toute fiscalité mais non des prélèvements sociaux en cas de rachat sur les produits après 8 ans de détention). Il n'est plus possible d'ouvrir de PEP depuis le 25 septembre 2003, mais un PEP assurance existant peut toujours être alimenté dans la limite légale de 92 000 €.

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX : d'un total de 17,2 % depuis le 1er janvier 2018, ces prélèvements appliqués sur les produits se décomposent en :

- 9,20 % : Contribution Sociale Généralisée
- 0,50 % : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
- 7,50 % : Prélèvement de solidarité

Remarques :

- pour l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros, ces prélèvements sont effectués chaque année lors de l'inscription en compte des produits, soit au 29 décembre 2023 pour le dernier exercice clos.
- ces prélèvements sont également effectués sur l'ensemble des produits constatés en cas de rachat ou de décès à l'exception de ceux ayant déjà été prélevés.
- si une non-résidence fiscale en France peut être justifiée, ces prélèvements ne s'appliquent pas.

Une fiche pratique sur les prélèvements sociaux est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur www.afer.fr (Espace Personnel Adhérent).

PRIMES INVESTIES : montant des primes restant investies sur les supports en unités de compte et/ou sur le support Afer Eurocroissance nettes de mouvements de sorties (rachat ou arbitrage).

PROFIL DE RISQUE : indicateur synthétique de risque compris entre 1 (pour les supports les moins risqués) et 7 (pour les plus volatils). La méthodologie de calcul du SRI repose sur le risque de marché et sur le risque de crédit.

Le profil de risque figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) propre à chaque support en unités de compte et dans les caractéristiques détaillées pour les supports en unités de compte Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Experimmo ISR et Afer Pierre. Ces documents sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur www.afer.fr.

Il permet d'appréhender le degré de risque d'un support et de comparer la totalité des supports en unités de compte sur une même échelle de risque. **L'investissement sur un support en unités de compte comporte toujours un risque de perte en capital.** A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible, à risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé. **La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.**

PROVISION DE DIVERSIFICATION (support Afer Eurocroissance) : les sommes investies sur le support Afer Eurocroissance sont converties pour partie en engagements exprimés en provision mathématique afférent à ces engagements et pour partie en engagements exprimés en parts de provision de diversification.

La fraction de l'investissement qui n'est pas affectée à la provision mathématique est investie en parts de provision de diversification. Le nombre de parts de provision de diversification est obtenu en divisant cette fraction de l'investissement par la valeur de la part de provision de diversification à la date considérée.

PROVISION MATHÉMATIQUE (support Afer Eurocroissance) : les sommes investies sur le support Afer Eurocroissance sont converties pour partie en engagements exprimés en provision mathématique afférent à ces engagements et pour partie en engagements exprimés en parts de provision de diversification.

Le montant de la provision mathématique résulte d'un calcul encadré réglementairement fonction du montant de la garantie au terme, de la durée restante avant la date de l'échéance choisie par l'adhérent pour la garantie au terme et du niveau du taux d'actualisation retenu et déterminé conformément à la réglementation.

PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : le prix de revient unitaire moyen ou PRUM d'un support en unités de compte est calculé à chaque nouvel investissement sur ce support. Il sert à calculer le montant de la garantie plancher décès.

RACHAT : opération de retrait définitif d'une partie (rachat partiel) ou de la totalité (rachat total) de l'épargne disponible, réalisée sans frais.

Les sommes restituées à l'adhérent sont, le cas échéant, diminuées du prélèvement forfaitaire libératoire (cette option de fiscalité applicable au rachat doit être choisie au plus tard lors de la demande de rachat) ou, selon le cas, du prélèvement forfaitaire unique (non libératoire), et des taxes et prélèvements sociaux éventuellement dus.

En cas de réception par le GIE Afer ou les assureurs d'une Saisie Avis à Tiers Détenteur de la part de l'administration fiscale, il est procédé à un rachat d'office du montant ainsi réclamé.

Une fiche pratique sur la fiscalité des rachats est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur www.afer.fr. Le rachat total met fin définitivement à l'adhésion.

RELEVÉ ANNUEL 2023

RAPPEL DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : montant au dernier jour de valorisation de l'année précédente le 28/12/2022 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros, additionné à la contre-valeur en euros de l'épargne investie sur les supports en unités de compte et sur le support Afer Eurocroissance, diminué du solde du compte des avances à cette même date.

RÈGLEMENTATION SFDR : le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), pierre angulaire du plan vert européen, a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence en matière de durabilité des produits financiers. Le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Si vous souhaitez que votre adhésion réponde à ces mêmes objectifs, vous devez sélectionner au moins un support faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ou ayant un objectif d'investissement durable ; et détenir au moins un tel support durant toute la durée de votre adhésion. Les informations sur les caractéristiques promues, sur la poursuite d'objectifs d'investissement durable ou sur la prise en compte du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », relatives à chacun de ces supports en unités de compte sont disponibles sur le site Abeille Assurances sur la page :

<https://www.abelle-assurances.fr/particulier/epargne/gestion-epargne/informations-finance-durable.html> ou sur simple demande auprès de votre conseiller.

Pour chaque produit financier, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents de ce produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. La portion restante des investissements sous-jacents de ce produit financier ne prend donc pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

RENDEMENT/PERFORMANCE ANNUALISÉ(E) : la performance annualisée résulte de la conversion de la performance observée sur une période en son équivalent annuel sur cette même période. A titre d'exemple, la performance annualisée d'un support sur 3 ans correspond à sa performance sur 3 ans, ramenée par année. Ainsi, un support ayant réalisé une performance de 7 % en 2021, 2 % en 2022 et 5 % en 2023 a enregistré une performance annualisée de : $(1 + \text{Performance cumulée})^{\frac{1}{\text{Date de fin} - \text{Date de début} - 1}}$ soit 4,69 % sur 3 ans.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2023 (FONDS GARANTI EN EUROS) : montant des intérêts, nets de frais de gestion et avant l'application des éventuels prélèvements sociaux dus, calculés prorata temporis, générés par l'épargne en compte sur ce support à la clôture et l'exercice précédent et par le(s) opération(s) enregistrée(s) dans le Fonds Garanti en euros en cours d'exercice.

SÉCURISATION DES PERFORMANCES : arbitrage automatique d'un montant équivalent à la performance constatée sur l'ensemble des supports en unités de compte éligibles à l'option en gestion libre et choisis par l'adhérent vers le Fonds Garanti en euros dès lors que la performance d'un support en unités de compte dépasse le seuil de déclenchement prédéfini par l'adhérent (5 %, 10 % ou 15 % de performance).

VALEUR DE LA PART AU 29/12/2023 : la valeur des parts des supports en unités de compte est celle du dernier jour de Bourse ouvert précédant la clôture de l'exercice soit le 29/12/2023. La valeur des parts affectées au support Afer Premium et celle des parts de provision de diversification du support Afer Eurocroissance est celle du dernier mercredi, ou du dernier jour de Bourse ouvert précédant la clôture de l'exercice si ce mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvert, soit pour l'année 2023 celle du 27/12/2023. L'épargne constituée dans les supports en unités de compte ou sur le support Afer Eurocroissance peut varier à la hausse comme à la baisse. Les co-assureurs s'engagent uniquement sur le nombre de parts affecté aux supports en unités de compte et/ou sur le nombre de parts de provision de diversification pour le support Afer Eurocroissance. Pour le support Afer Eurocroissance, la valeur de la part de provision de diversification est garantie à 1 euro.

VALEUR DE RACHAT DE L'ADHÉSION : montant au 29/12/2023 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros, augmenté de la contre-valeur en euros de l'épargne investie sur les supports en unités de compte et de l'épargne constituée sur le support Afer Eurocroissance, avant déduction de l'éventuel compte des avances en cours.

- La valeur de rachat sur le Fonds Garanti en euros est égale à l'épargne constituée sur ce support au 29/12/2023.
- La valeur de rachat en euros relative au support Afer Eurocroissance est égale à la somme, d'une part, de la valorisation de la provision mathématique afférente au support Afer Eurocroissance et, d'autre part, du nombre de parts de provision de diversification du support Afer Eurocroissance multiplié par leur valeur au 27/12/2023. Avant l'échéance de la garantie, la valeur de rachat de l'épargne constituée sur le support Afer Eurocroissance est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et du taux d'actualisation.
- La valeur de rachat en euros relative aux supports en unités de compte est égale au nombre de parts d'unités de compte multiplié par la valeur de la part au 29/12/2023 excepté pour le support Afer Premium dont la valeur de la part est celle au 27/12/2023. La valeur de ces unités de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.

Depuis le 10 juillet 2023 la valorisation des opérations, arbitrages, versements, rachats et avances passe d'une fréquence hebdomadaire (le mercredi) à quotidienne. La valorisation quotidienne concerne tous les supports à l'exception d'Afer Premium et Afer Eurocroissance. Ces supports conservent une cotation hebdomadaire du fait de la nature de leurs actifs.

NOUVEAUTÉ 2024

LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE AFER&MOI

Chère Adhrente, cher Adhérent,

L'Afer étoffe son offre de services et lance la déclinaison **de votre espace personnel Afer&Moi, en version mobile**. Avec l'application Afer&Moi, accédez à votre espace personnel adhérent partout et à tout instant*, depuis votre smartphone.



#PRATIQUE

#ACCESSIBLE

#TOUJOURS AVEC VOUS

VOUS POURREZ BÉNÉFICIER DE NOMBREUX SERVICES DIRECTEMENT ACCESSIBLES VIA VOTRE SMARTPHONE POUR :

- ▶ **vous connecter rapidement** via votre empreinte digitale, par reconnaissance faciale ou simplement avec votre mot de passe habituel,
- ▶ **suivre l'épargne** de votre adhésion,
- ▶ **réaliser vos opérations*** avec votre mobile,
- ▶ **garder le contact** avec votre conseiller habituel,
- ▶ **accéder simplement** à l'historique de vos démarches et au détail de vos adhésions.

*Sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur et des CGU disponibles sur <https://adherent.gie-afer.fr/espaceclient/cms-afer/espace-public/conditions-generales-d-utilisation.html>

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE AFER&MOI ?

L'application Afer&Moi est proposée à tous les adhérents

et est téléchargeable sur les plateformes  App Store et  Google Play

1. Je saisis « Afer et Moi » depuis la barre de recherche.
2. Je télécharge l'application en cliquant sur « installer » (Google Play) ou « obtenir » (Apple Store).

J'AI DÉJÀ UN ESPACE ADHÉRENT

Téléchargez l'application mobile puis **connectez-vous** simplement avec votre identifiant et votre mot de passe habituels.

JE N'AI PAS ENCORE D'ESPACE PERSONNEL ADHÉRENT

Depuis l'application ou via l'espace personnel adhérent : adherent.gie-afer.fr

1. Cliquez sur **inscrivez-vous**
2. Saisissez votre numéro d'adhésion puis suivez les étapes.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler le numéro suivant : 01 40 82 24 24

